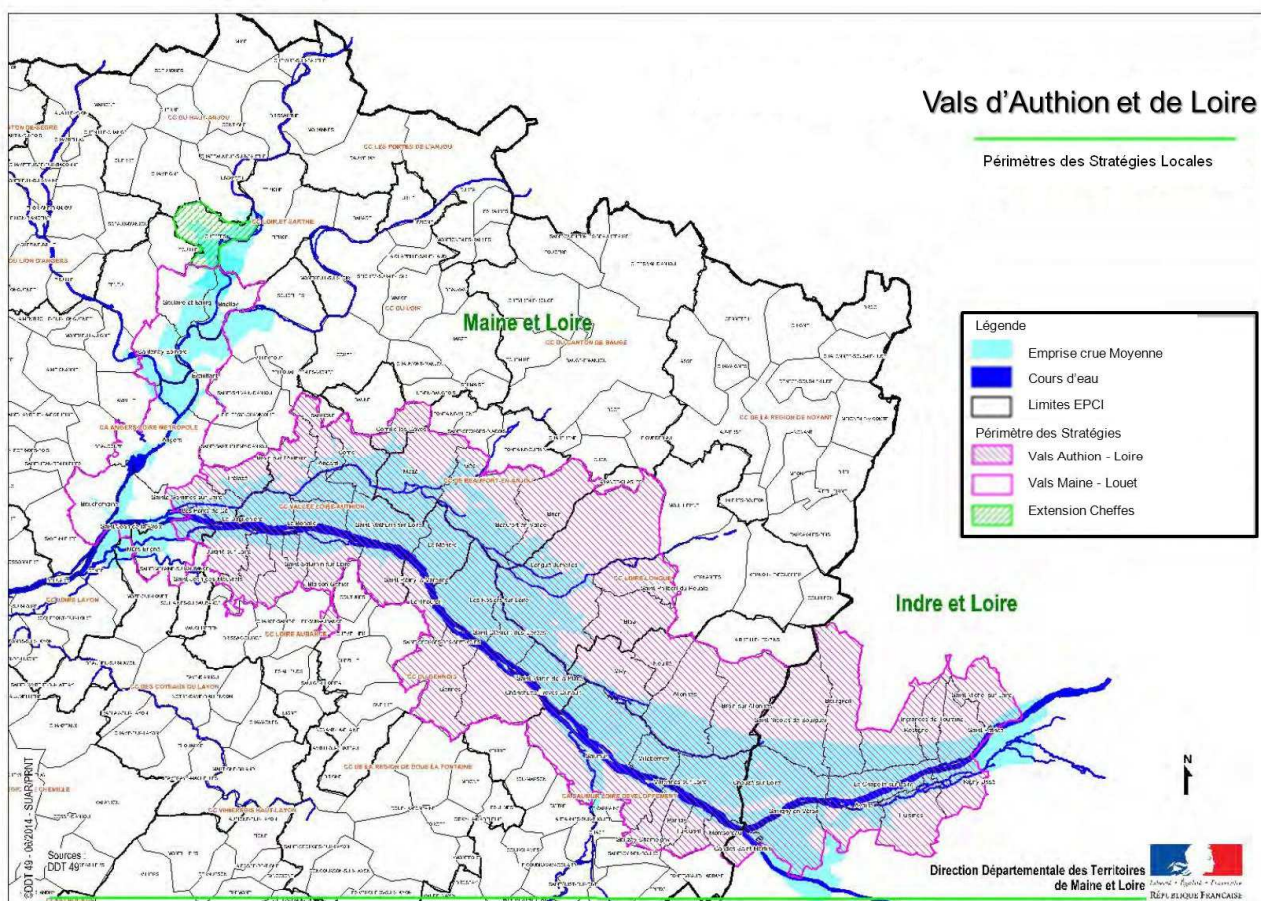


Participation au copilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) des vals d'Authion et de Loire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive « Inondation », une évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI) sur le bassin Loire-Bretagne a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2011. Sur la base de cette analyse, 22 territoires à risque important (TRI) ont été retenus sur ce bassin par arrêté préfectoral du 26 novembre 2012.

Le TRI « Angers - val d'Authion - Saumur » qui inclut plus de 60 communes sur son périmètre à cheval sur deux départements (Indre-et-Loire et Maine-et-Loire) et deux régions, (Centre et Pays-de-la-Loire), a fait l'objet d'une cartographie du risque d'inondation approuvée par arrêté du 18 décembre 2013. Au cours de cette étape, les services de l'Etat ont fait le choix de diviser le périmètre de ce TRI en deux secteurs homogènes distincts, celui des « Vals de Maine et Louet » et celui des « Vals d'Authion et de Loire » chacun étant soumis à des aléas hydrauliques de natures différentes.



En 2014 a débuté sur ce TRI une quatrième étape de la mise en œuvre de la directive « Inondation », visant à élaborer les stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et à mettre en place les gouvernances associées pour ces deux secteurs. Dans ce cadre, les acteurs concernés de ces deux territoires ont été réunis par les services de l'Etat lors de deux conférences des acteurs

respectivement les 16 juin et 10 juillet 2014, afin de présenter la cartographie, l'état des connaissances sur le territoire et des exemples d'actions concrètes pouvant être intégrées aux stratégies locales. C'est dans ce contexte que les services de l'Etablissement ont été amenés à présenter certaines réalisations présentant un intérêt particulier.

Suite à ces réunions, les acteurs souhaitant s'investir dans la démarche, dont l'Etablissement, ont été invités aux premiers comités de pilotage de ces deux stratégies locales qui se sont tenus le 24 septembre 2014 pour le val de Maine et le 23 octobre 2014 pour le val d'Authion. Lors de ces réunions a notamment été abordée la question de la gouvernance et du pilotage des stratégies locales, cette dernière devant être partagée entre les services de l'Etat et un acteur du territoire.

Concernant la stratégie locale des vals de la Maine et du Louet, les représentants de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ont exprimé le souhait que leur collectivité assure le copilotage de cette stratégie. Il a été rappelé à cette occasion que l'Etablissement public Loire restait à la disposition des collectivités concernées pour apporter un appui technique et un soutien dans l'animation de cette démarche.

La gouvernance relative à la stratégie locale des vals d'Authion et de la Loire est apparue plus complexe à mettre en place, l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion dont le périmètre couvre le territoire concerné et qui envisage d'évoluer vers un syndicat mixte (Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents ou SMBAA), ne souhaitant pas s'investir actuellement dans le portage de la stratégie locale. Il a donc été proposé, dans l'attente de la création et la mise en place du syndicat envisagé, que l'Etablissement assure pour le moment le copilotage de cette stratégie locale avec les services de l'Etat, à raison du fait notamment que son périmètre d'intervention couvre le territoire concerné et qu'il porte actuellement une mission d'appui à des collectivités du bassin pour l'élaboration des stratégies locales.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.